



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1505

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1505**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Irigny

objet : **Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'opération d'aménagement et de création d'une nouvelle halte ferroviaire à Yvours fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

La SNCF Réseaux a réalisé des études opérationnelles en vue de la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Lyon-Perrache/Givors située en rive droite du Rhône et d'infrastructures de desserte et de stationnement sur le site d'Yvours, situé très majoritairement sur la Commune d'Irigny. Les études (urbaines, de déplacements et ferroviaires) menées ont démontré que ce projet est l'une des réponses au développement des liaisons périurbaines en direction du sud de l'agglomération en développant l'intermodalité et les réseaux de transports publics.

Conformément aux compétences respectives de la Métropole de Lyon et de SNCF Réseaux, les études techniques ont été réalisées sous 2 périmètres opérationnels distincts :

- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseaux pour la halte ferroviaire,
- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site.

II - Le coût prévisionnel du projet

Sur le périmètre sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, les études de maîtrise d'œuvre ont été initialisées sur la base d'un programme d'aménagement approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2011-2266 du 23 mai 2011 et ont permis de finaliser les principes d'aménagement des infrastructures de desserte du site.

Sur la base du dossier d'étude d'impact, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie recommande de ne pas augmenter les flux véhicules et donc la saturation du giratoire de l'Europe situé au nord du site d'Yvours. Ces recommandations ont amené à adapter le programme initial d'aménagement en deux phases afin de permettre à la Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de réaliser des travaux d'amélioration de ce giratoire.

La première phase des travaux, estimée en phase avant-projet à 2 700 000 € TTC, permettra de créer les conditions essentielles à la mise en service de la halte ferroviaire avec la réalisation des équipements suivants :

- une voie principale au sud du site qui aura pour vocation de desservir le pôle multimodal et sera connectée à la RD315 - route d'Yvours via l'allée de la Fibre Française,

- des infrastructures multimodales : le projet consiste en la création d'un pôle d'échanges entre divers moyens de transports : trains, voitures, deux roues, piétons et bus urbains. A cet égard, il est prévu de créer un parc relais, une zone de dépose minute, un arrêt de transports en commun urbains et des stationnements réservés aux deux roues ainsi qu'aux cycles.

La seconde phase visera à réaliser une voirie de liaison avec l'échangeur de l'Europe situé au nord du site afin de créer les conditions optimales de desserte. Cette deuxième phase est estimée, en phase avant-projet, à 1 230 000 € TTC.

La conception, la réalisation ainsi que le financement de l'éclairage public seront pris en charge par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

Sur le périmètre ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseaux, les précédentes études techniques, cofinancées par la Métropole, à hauteur de 252 598 €, ont permis d'arrêter les principes d'aménagement de la halte ferroviaire qui sera composée de deux quais, d'une passerelle piétonne, d'une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) et d'équipements voyageurs.

Les études "projet" menées par SNCF Réseaux sur la halte ferroviaire ont permis d'affiner l'estimation du coût des travaux à 4 117 000 €. Sur cette base, les financements attendus ont été arrêtés après négociation avec les différentes collectivités.

III - Autorisation de programme à individualiser

Afin de poursuivre ces opérations, les études "projet" doivent prochainement être initialisées sur le périmètre Métropole et les études d'exécution des travaux vont débiter sur le périmètre SNCF Réseaux.

Périmètre métropolitain : la révision et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et du dossier loi sur l'eau pour l'intégration du phasage du projet nécessite une révision du montant de l'autorisation de programme études de 215 681 € TTC.

Périmètre ferroviaire : le montant des travaux de "réalisation" a été estimé à 4 117 000 €.

Afin de permettre la réalisation des travaux de création de la halte ferroviaire, une convention partenariale propose une répartition des charges financières entre les partenaires cofinanceurs de la manière suivante :

Partenaires financeurs	Montant des travaux sur le périmètre ferroviaire		Montant des travaux sur le périmètre Métropole		Total
Métropole de Lyon	50 %	2 058 500 €	100 %	3 930 000 €	5 988 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 %	2 058 500 €	-	-	2 058 500 €
Total	100 %	4 117 000 €	100 %	3 930 000 €	8 047 000 €

Le financement de ces travaux est intégré à la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC). Ce cofinancement a d'ailleurs été confirmé dans l'avenant n° 2 à la convention approuvée par délibération du Conseil n° 2015-0657 du 21 septembre 2015.

S'agissant des travaux se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à SNCF Réseaux par la Métropole en tant que subvention d'équipement sont exonérées de TVA.

IV - Le calendrier opérationnel

Les études opérationnelles et de réalisation se poursuivront jusqu'en 2018 pour une mise en circulation en septembre 2019.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 274 181 € en dépenses pour l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de SNCF Réseaux et la poursuite des études dans le cadre de l'opération d'aménagement du site d'Yvours à Irigny ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant total de 2 058 500 € nets de taxes au profit de SNCF Réseaux dans le cadre de la phase "réalisation" des travaux de la halte ferroviaire d'Yvours à Irigny,

b) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation des travaux à passer entre la Métropole de Lyon, SNCF Réseaux et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

c) - la poursuite des études et des frais de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours pour un montant de 215 681 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 13 janvier 2014 sur l'opération n° OP06O0332, pour un montant de 2 274 181 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 105 422 € en 2016,
- 205 850 € en 2017,
- 1 509 643 € en 2018,
- 350 341 € en 2019,
- 102 925 € en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 863 300 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - comptes 231151 et 204182 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.